

**Arrêté portant délégation de signature à
Madame Marie BOIRON, Directrice de la Direction des Etudes et du Pilotage des Formations**

Le Président de l'Université de La Réunion

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu la délibération n°2019-126 du Conseil d'administration du 12 décembre 2019 portant validation de la réorganisation des services de l'administration générale (phase II) ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n° 20-05-2021 de l'Université de La Réunion en date du 20 mai 2021 portant élection de Monsieur Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté du 25 février 2020 portant nomination de Mme Marie BOIRON, en qualité de Directrice de la Direction des Etudes et du Pilotage des Formations (DEPF) ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Marie BOIRON, Directrice de la Direction des Etudes et du Pilotage des Formations (DEPF), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université :

- les dossiers de transfert ;
- les attestations d'existence, d'inexistence ou de saturation de filière pour l'obtention du passeport mobilité ;
- les dossiers d'exonération des droits d'inscription ;
- les courriers relatifs aux demandes portant sur les inscriptions administratives et toutes demandes touchant directement un dossier usager ;
- les certificats de scolarité ;
- les mémoires justificatifs ;
- les demandes de recrutement des étudiants vacataires ;
- les certificats administratifs.

Article 2 : Publicité et exécution

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa transmission au Recteur Chancelier et entre en vigueur au lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

La Direction générale des services est chargée de son exécution.

Fait à Saint Denis, le **25 MAI 2021**

Le délégué,
Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE



Transmis à Madame la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des Universités,
le **26 MAI 2021**

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **26 MAI 2021**